

PRÉAMBULE

Noir Maât est le nom de l'entreprise individuelle créée par Margaux POMMIER immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro SIRET 979 463 163 00019 et dont l'établissement principal est situé 1 rue Jeanbon Saint André 29200 BREST.

Noir Maât propose des prestations de conception graphique (charte, logo, maquette...) et d'impression des supports ainsi conçus (carte de visite, plaquettes, flyers...). Toute commande passée par un Client auprès de Noir Maât est soumise aux présentes Conditions Générales et implique leur acceptation, sans réserve, de la part du Client.

Noir Maât recommande à ses Clients de les lire attentivement. Les dispositions dérogatoires aux présentes Conditions Générales accordées par Noir Maât doivent nécessairement être écrites.

1. COMMANDE

1.1 Expression de besoins par le Client

Il incombe au Client de définir le plus précisément possible ses besoins, ses objectifs et ses attentes, au moyen, le cas échéant, d'un cahier des charges écrit détaillé. Cette étape est fondamentale pour la bonne réalisation par Noir Maât de la commande du Client. Au besoin, Noir Maât pourra assister le Client pour son élaboration.

1.2 Etablissement d'un devis par Noir Maât

Le devis établi par Noir Maât indique d'une part, le contenu détaillé de la prestation que Noir Maât s'engage à réaliser pour répondre aux besoins du Client et d'autre part, le prix auquel Noir Maât s'engage à réaliser la prestation. Sa validité est d'un mois.

1.3 Confirmation de la commande

Une commande est confirmée et engage contractuellement Noir Maât et le Client, sous deux conditions :

- validation écrite du devis par le Client
- versement d'un acompte de 50 % du prix figurant sur le devis

1.4 Modification d'une commande confirmée

Toute modification d'une commande confirmée fait l'objet d'un accord spécifique écrit avec, le cas échéant, ajustement du prix, voire émission d'un nouveau devis.

1.5 Annulation d'une commande par le Client

En cas d'annulation d'une commande par le Client, Noir Maât conserve l'acompte versé et est en droit de réclamer le versement de dommages et intérêts.

2. PRIX ET PAYEMENT DU PRIX

2.1 Prix

Le prix figure sur le devis établi par Noir Maât. Il constitue un élément essentiel du contrat. Noir Maât relevant du régime de la microentreprise, il n'intègre pas de TVA. En confirmant sa commande, le Client s'engage à payer le prix dans son intégralité.

2.2 Facture

À l'issue de chaque prestation, Noir Maât adresse au Client une facture sur laquelle figure le solde du prix à payer ainsi que la date d'échéance de règlement.

2.3 Paiement du prix

Sauf accord expresse de Noir Maât, les factures sont payables comptant, en euros, par virement bancaire. Le paiement intégral du prix est une condition préalable essentielle à l'envoi des conceptions graphiques et des impressions (cf § 5).

2.4 Pénalités financières en cas de retard de paiement

Les pénalités financières ci-après sont acquises à Noir Maât de plein droit, sans formalité particulière, ni mise en demeure préalable, à compter du premier jour suivant la date d'échéance de règlement figurant sur la facture et ce, sans préjudice d'autre action que Noir Maât serait en droit d'intenter à l'encontre du Client, telle que l'annulation d'autres prestations en cours :

a. Intérêts de retard

Leur montant est calculé comme suit : montant de la facture x taux contractuel de 15% x nombre de jours de retard de paiement / 365 jours.

b. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Son montant est fixé à 40 euros par facture.

c. Clause pénale

Son montant est égal à 15% du montant de la facture avec un minimum de cent (100) euros.

3. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client est tenu de prendre toutes les dispositions pour que Noir Maât puisse réaliser sa prestation dans de bonnes conditions.

En particulier, à cette fin, le Client s'engage à lui fournir, en quantité et en qualité, tous les éléments documentaires, graphiques et textuels dont elle aura besoin.

Le Client est seul responsable des éléments qu'il fournit à Noir Maât et des BAT (bon à tirer) qu'il valide. Il ne pourra d'aucune manière engager la responsabilité de Noir Maât en cas d'erreur.

En cas d'inertie du Client dans la transmission des éléments demandés par Noir Maât ou en présence d'un faisceau d'indices indiquant à Noir Maât que le Client ne remplira pas ses obligations notamment financières, Noir Maât est en droit de suspendre la réalisation de la commande et de toute autre commande qui serait en cours avec le même Client. Noir Maât informe le Client de sa décision dans les meilleurs délais par écrit.

Sans préjudice d'autres actions que Noir Maât serait en droit d'intenter à l'encontre du Client, Noir Maât conserve les sommes déjà versées par le Client qui reste redevable de l'ensemble de ses obligations financières.

4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE NOIR MAÂT

Noir Maât réalise les prestations conformément à la commande et fait, en toute circonstance, ses meilleurs efforts pour satisfaire aux demandes du Client excepté en cas de force majeure (telles que coupures du réseau Internet, perturbations des moyens de transport, pénurie de matériels, défaillance des fournisseurs) et en cas d'incapacité de travail.

Dans de telles circonstances, Noir Maât informera le Client dans les meilleurs délais et tous deux conviendront des conditions dans lesquelles l'exécution de la commande sera poursuivie.

5. ENVOI DES CRÉATIONS ET IMPRESSIONS

5.1 Modalités et adresses d'envoi

Noir Maât envoie les conceptions graphiques de façon dématérialisée, par web transfert, à l'adresse mail fournie par le Client.

Les impressions sont envoyées par courrier à l'adresse postale fournie par le Client.

5.2 Modalités préalables

Les envois sont subordonnés à deux conditions préalables essentielles :

- la validation définitive et écrite du BAT (bon à tirer) des conceptions graphiques
- le paiement intégral du prix

6. RÉCLAMATION

Le Client dispose d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception des créations et des impressions pour émettre, par écrit et sur justificatif, des réserves ou réclamations.

Passé ce délai, la prestation est réputée conforme à la commande.

S'il est établi que les réclamations sont imputables à Noir Maât, Noir Maât rectifiera les non-conformités dans les meilleurs délais.

La responsabilité de Noir Maât ne saurait être recherchée en cas de décalage de couleurs entre la visualisation informatique ou les supports papier et le rendu final des impressions réalisées par un imprimeur professionnel.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Principe

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, et plus particulièrement aux dispositions relatives aux Droits d'Auteur, Noir Maât est propriétaire exclusif de toutes les créations qu'elle a réalisées dans le cadre de ses échanges avec le Client, qu'une commande ait été ou non confirmée par le Client.

Le Client s'interdit d'en faire un quelconque usage.

7.2 Exception : la cession des droits

Noir Maât peut céder au Client les droits patrimoniaux de représentation et de reproduction de ses créations.

Si tel est le cas, la cession doit être clairement accordée et le devis et la facture doivent explicitement en préciser :

- le bénéficiaire
- le support
- l'étendue géographique
- la durée

La cession ne devient effective qu'à partir du paiement intégral du prix par le Client

8. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Comme pour les conceptions graphiques, les impressions restent la propriété exclusive de Noir Maât jusqu'à paiement intégral du prix.

9. COPYRIGHT

Sauf mention contraire explicite du Client, Noir Maât est autorisée à intégrer sur tout support de sa création une mention indiquant clairement sa contribution (par exemple « Conçu par Noir Maât ») et/ou, lorsque le support le permet, un lien hypertexte pointant vers son site Internet.

10. DROIT DE PUBLICITÉ

Sans que le Client ne puisse s'y opposer, Noir Maât est autorisée à mentionner les créations effectuées pour le compte du Client sur tous ses supports de communication (site Internet, supports écrits, réseaux sociaux...)

11. DROIT ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales, comme les prestations qui y sont assujetties, sont régies par le droit français.

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la juridiction de Brest.